

Blois, le 13 décembre 2021

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 : 416 MILLIONS D'EUROS AU SERVICE D'UNE AMBITION FORTE, L'AVENIR DU TERRITOIRE

Avec réalisme et volontarisme, dans un contexte sanitaire incertain, l'assemblée départementale vient de voter ce lundi 13 décembre un budget primitif pour 2022 fidèle aux orientations budgétaires évoquées en octobre dernier permettant ainsi d'honorer les ambitions du mandat.

Avec une masse budgétaire à la hausse de + 0,7%, **le budget primitif départemental 2022 de l'ordre de 416 millions d'euros** (hors opérations financières) s'inscrit dans la continuité des orientations budgétaires discutées le 11 octobre dernier. Dans un contexte national comportant de nombreuses incertitudes – impact de la crise sanitaire sur les finances publiques, projet de loi de finances 2022, nouvelles mesures gouvernementales – le département se montre particulièrement prudent et réaliste.

Recettes et dépenses de fonctionnement à la hausse

Les **recettes de fonctionnement** d'un montant de 371 millions d'euros (M€) sont à la hausse de 4,6% par rapport au budget primitif soit +0,5 M€ par rapport aux propositions faites lors des orientations budgétaires en raison de la dynamique des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Pour fin 2021, le montant cumulé des DMTO attendu se chiffre à 52 M€ contre 41 M€ en 2020 soit une hausse de 11 M€. Au regard des incertitudes économiques et du montant exceptionnel des DMTO en 2021 qui constitue un point haut jamais réalisé, il a été inscrit une recette de 46,5 M€ pour 2022.

S'agissant **des dépenses de fonctionnement**, elles sont estimées à 340 M€ soit une augmentation de 7,6 M€ comparé au budget voté en 2021. Cette évolution est à relier au dépenses sociales et de personnel.

Du fait de son rôle de chef de file des solidarités et de l'action sociale, le département poursuit **son engagement dans les politiques sociales** en mobilisant des moyens supplémentaires avec + 4M€ pour permettre à la fois d'accompagner au mieux les publics les plus fragiles mais également de poursuivre les expérimentations conduites dans le cadre d'actions nationales (stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance, service public de l'insertion et de l'emploi, plan pauvreté, ...). La part du budget consacré aux solidarités se chiffre à 211 M€.

suivez-nous sur :
#departement41



CONTACT PRESSE

Direction de la communication
Conseil départemental de Loir-et-Cher
dircom@departement41.fr - 02 54 58 41 12

La santé est l'une des priorités du mandat. Philippe Guet préside, une fois par mois depuis septembre, une commission technique sur le sujet de la démographie médicale, composée de professionnels de santé et partenaires dont l'agence Be LC. Les premières préconisations et pistes d'actions seront présentées au cours du premier trimestre et nécessiteront des ajustements budgétaires lors la décision modificative 1 du budget 2022 en mars prochain.

Une capacité d'investissement soutenue

Le département poursuit des efforts sans précédent en matière d'investissements pour le développement du territoire en votant **66,6 M€ pour 2022** soit 1 M€ supplémentaires par rapport aux orientations budgétaires d'octobre dernier. Il marque ainsi **sa volonté de poursuivre la modernisation des infrastructures tout en soutenant l'économie locale de notre territoire.**

Avec 25,8 M€, les infrastructures routières constituent le premier poste d'investissement du département. À noter que le développement des mobilités alternatives (schéma directeur cyclable, parking relais, covoiturage) mobilisera 2 M€.

Le département inscrit 17,9 M€ en 2022 pour la rénovation des bâtiments départementaux et des collèges avec notamment le prolongement des travaux d'agrandissement et de restructuration des collèges de Bracieux, St-Laurent-Nouan, et Neung-sur-Beuvron. Avec 1,5 M€, il poursuit sa politique de développement durable sur l'ensemble de son parc immobilier (rénovation énergétique et panneaux photovoltaïques).

Près de 3,6 M€ seront dédiés à **l'innovation par le numérique** dont 1,4 M€ pour le plan numérique dans les collèges.

Enfin, avec 15,3 M€, le département affirme **son rôle de partenaire dans l'accompagnement des projets territoriaux.** Au près des communes et intercommunalités avec notamment les deux dispositifs de soutien en matière d'investissement : la Dotation de solidarité rurale (5,5 M€) et la Dotation départementale d'aménagement durable (1M€), mais également auprès du service départementale d'incendie et de secours. Ce dernier se voit accorder une subvention exceptionnelle de 5M€ versée dès 2021 afin de renouveler très rapidement ses équipements. Pour 2022, le département augmente également sa contribution au fonctionnement à hauteur de +1,1% soit un budget de 16,6 M€ auquel s'ajoute 500 000 € au titre des investissements d'équipement.

Pour Philippe Guet, président du département : *« Le Loir-et-Cher continue d'être volontariste. Ce budget est une nouvelle fois ambitieux et réaliste. Il offre les conditions pour que le département assure son rôle d'amortisseur social et d'investisseur en faveur du développement de notre territoire, notamment en matière d'infrastructures routières, éducatives, numériques et environnementales. Dans ce contexte sanitaire et national incertains, nous devons plus que jamais maintenir le cap avec fermeté et pragmatisme pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans notre prospective, ceux pour lesquels les Loir-et-Chériens nous ont donné mandat ».*

Ont été également votés lors de cette session les dossiers suivants :

Les solidarités

Dans le but de rendre toujours plus attractifs les métiers liés à la protection de l'enfance, le conseil départemental a décidé de revaloriser la rémunération des assistants familiaux qu'il emploie. Actuellement de 524 euros brut par mois, **le salaire augmentera de 26% et passera à 660,24 euros brut par mois** quel que soit le nombre d'enfants accueillis par l'agent.

Il est également mis en place **une majoration de salaire pour les assistants familiaux accueillant un enfant de moins de trois ans** dont la prise en charge particulière nécessite une adaptation de l'assistant familial.

Concernant la dépendance et le handicap, l'avenant 43 vise à **une revalorisation des tarifs horaires pour les services d'aides et d'accompagnement (SAAD) habilités à l'aide sociale en augmentant le plafond de 15,8%**. Cette revalorisation vise à rendre plus attractifs les métiers de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile en les adaptant à l'évolution des activités et en facilitant les parcours professionnels.

Nouveau règlement général d'attribution des subventions

Le conseil départemental soutient financièrement plus de 400 associations, collectivités et établissements publics qui participent à la vie et à l'animation du territoire. Afin de **renforcer la visibilité** de l'action départementale, il a été voté **la mise en place d'un règlement général d'attribution des subventions**. Ce dernier a pour but de clarifier **les contreparties attendues en matière de communication** auprès des bénéficiaires d'aides.

Cession des terrains de l'ex Giat à Salbris

L'assemblée départementale a voté la cession, négociée par la société d'économie mixte 3 Vals d'aménagement, des terrains de l'ex-site Giat situés à Salbris. Ces derniers **d'une surface totale de 121,5 m² sont cédés pour 5 millions d'euros à la société Photosol**, opérateur d'énergie photovoltaïques qui envisagent d'y installer des équipements.

Cette transaction visant à encourager l'exploitation d'énergie solaire s'inscrit dans **les objectifs de l'Agenda 2030 du conseil départemental en faveur du développement durable**.

Dispositifs vacances apprenantes

Dans le prolongement d'un amendement déposé par les conseillers départementaux du canton de Blois 1 qui proposaient une montée en puissance d'un système de bourse vacances en complément de la participation du département au dispositif national des vacances apprenantes, il a été voté un **financement complémentaire de 30 000 euros à destination des 3 missions locales implantées sur le territoire**. À charge des missions locales de mettre en œuvre de manière plus élargie ces dispositifs vacances apprenantes et faciliter les départs en stage des jeunes publics suivis. Par ce financement complémentaire, le département marque ainsi son attachement à une politique jeunesse alliant consolidation des

apprentissage et épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs.

Accueil du relais de la flamme olympique de Paris 2021

Présente lors de la session, Marie-Amélie le Fur, présidente du comité paralympique et sportif français, a proposé à l'assemblée départementale que **le Loir-et-Cher se porte candidat à l'accueil de la flamme olympique de Paris 2024**, lors de son tour de France en prévision de l'ouverture des Jeux à Paris, en juillet 2024.

Puissant symbole de la magie des Jeux, la flamme olympique et paralympique traversera notre pays quelques mois avant la cérémonie d'ouverture, après son allumage à Olympie. Sur son passage, elle embrasera le cœur des Français, valorisera les sites patrimoniaux emblématiques, les atouts et savoir-faire locaux et mettra en lumière l'importance du sport sur le territoire.

Cette opération a pour but de :

- faire participer le plus grand nombre de Français à cet évènement mondial
- mettre en valeur la France et ses territoires, son patrimoine et ses savoir-faire
- valoriser la place du sport dans la société

Dans l'esprit du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, la flamme doit traverser un maximum de territoire et valoriser ceux labellisés *Terre de Jeux 2024*. Le département de Loir-et-Cher bénéficie déjà de ce label qui valorise les territoires souhaitant mettre davantage de sport dans le quotidien de leurs habitants et contribuer à faire vivre à tous les émotions des Jeux.

L'assemblée départementale a voté le dépôt de candidature du Loir-et-Cher en tant que département relais de la flamme olympique de Paris 2024. Le parcours du relais de la flamme sera dévoilé au cours du 3^e trimestre 2023.